



Dissolution entre conjoint

Par **nicolau**, le **22/03/2009** à **18:31**

Voilà-je sur gérant majoritaire à 60% de parts d'un restaurant murs et fond. et ma compagne détient 40% associé.

Je voulais savoir quelles seraient les conséquences financièrement pour moi si elle décide de partir et de récupérer ces parts?

Sachant qu'elle a apporté 2000 euro et moi 20000 euro et nous sommes ni mariés ni pacés